

FORMATION TFP – AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE APS) (ex CQP-APS)



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'Agent de Sécurité :

- protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.



PRÉ-REQUIS

- être âgé de 18 ans minimum
- être titulaire d'autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité
- avoir un niveau en français conforme à la réglementation (B1), ce niveau étant évalué par des tests



DURÉE 182h

Les titulaires d'un CQP/TFP d'une autre activité (ex : CQP ASA), peuvent bénéficier d'une réduction de parcours équivalente au tronc commun, soit 41h, sous réserve d'un SST de moins de 2 ans.



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est de 4 stagiaires minimum – 12 maximum



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Les candidats souhaitant obtenir la qualification de sécurité incendie peuvent poursuivre avec la formation SSIAP1. Pas d'équivalence.



TARIFS / CALENDRIER

sur demande, après étude des possibilités d'adaptation du parcours de formation

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Titre à finalité professionnelle APS, délivré par l'ADEF, **proposé sur Bordeaux et Dax**

L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis.



AGENCE DE BORDEAUX

Téléphone : 05 56 32 13 13

e-mail : formation.securite@macc1.net

www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FORE033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Bordeaux : environ 2 sessions/ trimestre. Délai d'attente de 1 à 2 mois selon le délai de réception de l'autorisation préalable du CNAPS.



AGENCE DE DAX

Téléphone : 05 56 32 1313

e-mail : formation.securite@macc1.net

www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-040-2024-07-04-20190704654 délivrée par le CNAPS - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Dax : environ 1 à 2 session /an. Entre 2 et 9 mois d'attente selon le calendrier et la réception de l'autorisation préalable du CNAPS.



ACCUEIL

Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 et au référentiel ADEF. Il est découpé en 14 UV.

 **DURÉE 182h**

- UV1** - Module Gestes élémentaires de 1ers secours: 14h
- UV2** - Environnement juridique : 21h
- UV3** - Module gestion des conflits : 14h
- UV4** - Module stratégique : 8h
- UV5** - Module prévention des risques d'incendie : 7h
- UV6** - Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h
- UV7** - Module sensibilisation aux risques terroristes : 13h
- UV8** - Module professionnel : 45h

- UV9** - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7h
- UV10** - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7h
- UV11** - Module gestion des risques : 11h
- UV12** - Module évènementiel spécifique : 7h
- UV13** - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h
- UV14** - Module industriel spécifique : 7h

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques.

La pratique comprend des mises en situation et des jeux de rôle.

- PC pédagogique conforme à l'arrêté du 1er juillet 2016
- matériel SST conforme au référentiel INRS
- casques de réalité virtuelle avec générateur de scénario
- main courante embarquée / GSAO

Chaque UV fait l'objet d'une évaluation théorique ou pratique afin de mesurer la progression du stagiaire ; QCU, mises en situation avec grille d'évaluation et critères d'appréciation de l'atteinte des objectifs. 3 QCU d'entraînement en fin de formation.

Modalités des épreuves certificatives :

UNITÉ DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVES	VALIDATION
UV 1= SST	Validation INRS / évaluation continues pendant le SST + évaluation finale du module	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation
Socle de Base	UV 2 = QCU sur 15 questions UV 3 = QCU sur 10 questions UV 4 = QCU sur 5 questions	Durée de validité des UV 5 ans Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise $8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS	UV 5 = QCU sur 10 questions UV 6 = QCU sur 5 questions UV 7 = QCU sur 10 questions UV 8 = QCU sur 15 questions UV 9 = QCU sur 10 questions UV de spécialités 10-12-14= QCU sur 15 questions UV 11 = QCU sur 8 questions	
	UV 13-15 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier)	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation



Depuis 2021, MACC1 propose des immersions en réalité virtuelle dans des univers spécifiques : magasin, parking souterrain, IGH, entreprise industrielle. Grâce à des casques de réalité virtuelle avec son spatialisé, les candidats sont confrontés à des scénarios générés à volonté par l'équipe pédagogique.

Le candidat doit avoir validé l'ensemble des épreuves pour valider son diplôme. A réception de son diplôme, le candidat pourra faire sa demande de carte professionnelle auprès des services du CNAPS.